

féliciter mon honorable ami de ce qu'il avait raison. A n'en pas douter, il tenait à proclamer publiquement qu'il en était ainsi. J'ajouterai qu'en principe j'avais raison; que telle était l'ancienne règle, car toutes les décisions de la Chambre tombent en déchéance avec la fin de la session, mais au cours des dernières années la pratique suivie a voulu qu'il ne soit pas nécessaire de renouveler ces ordres. Je me ferai certes un plaisir de communiquer les documents en question à mon honorable ami, et de nouveau je le félicite d'avoir eu raison cette fois-ci.

M. McQUARRIE: Le ministre avait raison il y a deux ans, mais il n'est pas à jour.

L'hon. sir GEORGE PERLEY (Argenteuil): Ça été la règle suivie dans la Chambre depuis nombre d'années.

#### TAXATION DES CANOTS AUTOMOBILES ET DE PLAISANCE

A l'appel de l'ordre du jour:

M. PETER McGIBBON (Muskoka-Ontario): Je désire savoir du ministre de la Marine (M. Cardin) quand j'aurai une réponse de lui au sujet de l'annulation du décret en conseil imposant une taxe sur les embarcations automobiles et les canots sur les lacs Muskoka.

L'hon. P.-J.-A. CARDIN (ministre de la Marine): Monsieur l'Orateur, j'examine les observations qui m'ont été présentées de diverses sources et j'espère être en mesure de rendre une décision définitive dans quelques jours.

#### LES ARMOIRIES DE LA NOUVELLE-ECOSSE

A l'appel de l'ordre du jour:

L'hon. W. A. BLACK (Halifax): Puis-je demander au secrétaire d'Etat s'il a échangé quelque correspondance avec le premier ministre de la Nouvelle-Ecosse au sujet des armoiries de cette province? Dans l'affirmative, voudra-t-il bien déposer cette correspondance sur le bureau de la Chambre?

L'hon. FERNAND RINFRET (secrétaire d'Etat): Je ne me rappelle aucune correspondance de cette nature. Des lettres ont peut-être été échangées directement avec le ministère. Je me renseignerai.

#### DISCUSSION DU PROJET DE LOI RELATIF A LA REUNION DES CABLES IMPERIAUX

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. P.-J. VENIOT (ministre des Postes) propose la 2<sup>e</sup> lecture du projet de loi (bill n° 213) tendant à autoriser le consentement à la vente de certaines entreprises de télégraphe

par câble et sans fil établies en vertu des lois dites *Pacific Cable Acts*, de 1901 à 1924, (Imp.) et *West Indian Islands (Telegraph) Act*, de 1924, (Imp.).

M. A. A. HEAPS (Winnipeg-Nord): Avant que cette motion ne soit adoptée, le ministre des Postes doit, en toute justice pour la Chambre, faire une déclaration complète et donner tous les détails relatifs à ce bill. La Chambre n'est guère renseignée à cet égard. J'ai attendu avec impatience une déclaration ministérielle.

L'hon. M. VENIOT: Monsieur l'Orateur, ce projet de loi a été soumis à la Chambre la semaine dernière, et le ministre de la Justice (M. Lapointe) et moi-même nous avons fourni à la Chambre tous les renseignements disponibles. Si l'on veut d'autres détails, je crois que le bon moment de les donner, c'est en comité général.

M. HEAPS: Puis-je demander au ministre s'il nous renseignera avant que le bill ne subisse sa deuxième lecture?

Le très hon. MACKENZIE KING: C'est en 2<sup>e</sup> lecture que l'on discute maintenant.

M. HEAPS: Malheureusement, nous ne sommes pas suffisamment renseignés pour nous justifier d'adopter ce bill en 2<sup>e</sup> lecture. Vers la fin de février, j'avais au *Feuilleton* une question relative à la production de tous documents et de toute correspondance concernant ce sujet. Le 2 mai, neuf semaines plus tard, les documents ont été déposés sur le bureau, mais ils ne comptaient guère. J'ai devant moi maintenant la correspondance déposée sur le bureau, et j'y trouve un rapport de la conférence tenue à Londres, l'an dernier, et trois lettres. Ces lettres ne fournissent que peu de renseignements à la Chambre. Je vois une note en date du 10 novembre et un télégramme de notre secrétaire d'Etat pour les Affaires extérieures au secrétaire d'Etat pour les Affaires des dominions en Grande-Bretagne. Voici:

Ottawa, le 10 novembre 1927.

Il est clair qu'il est d'une urgente nécessité d'étudier immédiatement la situation commerciale du câble du Pacifique, comme nous l'avons demandé dans nos câblogrammes du 30 juillet et du 16 août, à propos desquels rien n'a été fait.

Il n'y a absolument rien dans cette correspondance qui indique la nature des notes envoyées par le Gouvernement canadien à ces dates—dans l'été de 1927. Plus loin, il est dit:

Le Gouvernement canadien propose donc qu'un comité soit créé à Londres, comprenant des représentants des quatre gouvernements intéressés pour faire une étude et un rapport de la situation commerciale du câble et de la